

Sujet : [INTERNET] " Enquête publique-observations-PARC EOLIEN GRAND CERISIER-C.E.P.E. GRAND CERISIER

De : > [adresse] (par Internet) <[adresse]>

Date : 12/04/2021 11:47

Pour : "ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr" <ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr>

Monsieur Didier LEJEUNE,
Commissaire enquêteur,

Je vous fais savoir par ce mail ma ferme et totale opposition au projet éolien « Le Grand Cerisier » et à tous projets sur les communautés de communes :

- « Les Portes de la Thiérache »
- « Les 3 Rivières »
- « de la Thiérache du Centre »

Les arguments ci-après ne sont pas classés par ordre d'importance car ils sont tous importants dans leur domaine.

En Thiérache axonaise, nous n'avons rien ou presque rien, pas ou peu d'usines ; peu d'emplois ; des revenus moyens bien plus faibles que la moyenne nationale ; pas ou peu d'infrastructures routières ; pas ou peu de transports en communs ; pas ou peu d'équipements sportifs pour nos jeunes ; aucun espace culturel ...

Mais nous avons une certaine richesse que de vivre dans cette zone rurale verte et encore préservée que la cupidité de certains propriétaires, nus-propriétaires terriens, qui n'habitent parfois par notre territoire a fait perdre raison.

- La forêt de la Haye d'Aubenton et le bois de Plomion (dont les localisations administratives sont : Plomion- Iviers – Brunehamel – Beaumé – Logny Les Aubenton – Mont St Jean – Aubenton – Bucilly – Landouzy la Ville – Coingt – Besmont – Jeantes – Landouzy la Cour) existaient déjà au Moyen- Age, ils hébergent une flore et une faune rares et protégées : Parmi les rapaces ont trouve :
 - le Milan Royal
 - le Milan Noir
 - le Milan à bec jaune

d'autres oiseaux protégés comme : le Traquet motteux
et d'autres oiseaux rares en Picardie comme :

- l'Autour des palombes
- la Huppe fascinée, nicheur rarissime en Picardie
- le Pic mar
- la Becasse des bois
- la Pie grèche grise (source : ZNIEFF 07-2018)

Les espèces protégées volatiles présentes sur notre territoire sont les premières victimes des pâles

des éoliennes industrielles (EI).

Par ailleurs, nous avons la chance que notre territoire soit encore un lieu de passage des oiseaux migrateurs (malgré la forte implantation des EI sur Marle / Montcornet et plus récemment Rethel) mais non sans mal car une cigogne blanche a été retrouvée morte au pied d'une EI avec une aile cassée à St Germain-mont (08) près de Rethel le 15/03/2021 (source : Union 03/2021)

On note encore le passage de ces cigognes blanches au dessus de Vervins (source : Facebook FB Mairie de Vervins 19/02/2021, photos à l'appui)

Et nous avons une certaine richesse que d'avoir des cigognes noires qui viennent nicher sur notre territoire comme le mentionne le dossier épais de cette petite SARL C.E.P.E Grand Cerisier au capital de 1000 euros, mais dans le méandre de toutes ces pages ,il est important de rappeler les zones NATURA 2000 sur le commune de Les Autels entre autre et pour laquelle sont versés par l'Europe des Euros pour la préservation de la faune et de la flore, à quoi bon lorsque de ces zones protégées nous avons une vue sur des EI (Photo 1 en PJ, implantation récente d'EI que la commune de Mainbressy (08) Région Grand-Est.Photo 2)

- En 2018 on comptait 540 EI dans l'Aisne, la région Haut de France est la 1 ère région de France en nombre de mâts et nous sommes à présent menacés par l'implantation des EI en bordure de région par la région Grand- Est.

Il s'agit d'une véritable destruction de paysage.

Enclavés entre 2 parcs naturels régionaux :

- Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- Le Parc Naturel Régional des Ardennes

notre territoire au Nord-Est de l'Aisne devient un eldorado pour les industrielles de l'énergie soi-disant « verte » mais cela est sans compter le projet d'extension du Parc Naturel de l'Avesnois à la Thiérache (source : Thiérache 1/04/2021)

Comme le souligne Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts - de – France, candidat à l'élection présidentielle en 2022, notre territoire compte de nombreuses églises fortifiées dont celle de Plomion, actuellement en cours de restauration grâce aux fonds de la mission Bern, Fondation du patrimoine, Prix du public (source : FB Nelly Janier Dubry 25/01/2021)

A quoi bon restaurer de tels édifices quand pour s'y rendre il faudra traverser une centrale d'éoliennes plutôt que de profiter de nos actuelles haies bocagères ; pâturages ; zones humides ; bosquets ; tout ce qui fait la diversification de notre paysage naturel.

Même Stéphane Bern accompagné des défenseurs du patrimoine a écrit au Président de la République le 24/06/2020 pour stopper le sacrifice fait à nos beaux paysages et bâtiments classés. (Stéphane Bern confirme ses propos lors d'un interview à RT France le 29/03/2021)

Pourquoi les riverains d'Eglises Fortifiées sont -t-ils obligés de solliciter les « Architectes des bâtiments de France » pour obtenir leur autorisation pour changer des menuiseries extérieures et que l'implantation d'EI est totalement libre !!!

(facile de se placer à un point x et de dire que l'EI n'est pas visible car cachée par un sapin de 15 mètres de haut ou une vieille grange sur une photo montage, sapin ou grange qui ne seront pas toujours présents alors que l'EI le sera).

Ne pas oublier aussi que l'église de Jeantes, également Eglise Fortifiée présente une œuvre

gigantesque du peintre et sculpteur néerlandais Charles Eyck.

Peu connu par les français de notre territoire, cette petite église attire depuis des décennies une quantité importante de touristes et visiteurs Hollandais.

Elle a permis même l'installation d'un bon nombre d'intellectuels, artistes, écrivains néerlandais dans nos communes venus chercher le calme, la verdure, la nature, les paysages vallonnés, tout ce qui fait notre richesse.

Certaines de nos communes sont sur le tracé de St Jacques de Compostelle depuis toujours, dernièrement nous sommes l'Axe Vert en Thiérache, la Scandibérique reliant Trondheim (Norvège) à St Jacques de Compostelle (FB Tourisme Thiérache 7/04/2021) et aujourd'hui où l'on tente le développement du tourisme VERT sur nos territoires nous autorisation de nouvelle installation d' EI dans des zones encore préservées !!

- Je lis dans le dossier qu'une EI de 200 mètres de haut nécessite 1500 tonnes de béton au sol « merci la pollution des sols », ce qui nécessite 45 ou 55 rotations de toupie.

Je calcule de mon côté : la capacité d'une toupie est de 18 tonnes soit nécessité de 84 camions de bétons pour 168 rotations pour 1 EI et 1500 rotations de camions pour 9 EI.

Quand est-il du nombre de camions nécessaires pour la construction des chemins d'accès et des 9 « bases de vie » ou zones de travail et du transport de tous les autres matériels et matériaux nécessaires ?

Qui vérifie la réalité sur le terrain ?

Nous n'en sommes malheureusement pas à notre 1 er projet éolien dans la région.

J'emprunte quotidiennement aux heures de travail la D29- Départementale qui nous conduit tout de même à la Sous-Préfecture de VERVINS.

Il est bientôt impossible de croiser sereinement un camion sur cette route tellement elle est étroite et tellement les accotements sont hauts.

Alors quand sera-t-il du croisement de tous ces poids lourds ?

Dans le dossier de la petite SARL C.E.P.E.Le Grand Cerisier, il est mention de la circulation en 2013 soit il y a plus de 7 ans !!! C'est un peu léger.

Nous sommes plusieurs familles à emprunteur cette route en covoiturage pour emmener les enfants aux collèges et lycée, la circulation y est difficile en présence d'engins agricoles qui sont de plus en plus gros (double chassis) quand sera-t-il de la dangerosité des routes avec l'engagement de tels chantiers !

Sans oublier les élèves qui empruntent les transports scolaires sur les routes encore plus petites (RTA Service 515 Hameau du Coq Banni/ Jeantes la Cour / Hameau de Coutenval)

Ces routes ne sont même pas référencées, des touffes d'herbes poussent même au milieu de ces dernières et on envisage y faire passer des morceaux de mâts, des générateurs, des pâles complètes (des convois de 4,5 mètres de large)

J'ai malheureusement croisé sur cette même D29 l'an passé un convoi exceptionnel entre 17h15 et 17h30 après l'heure de la sortie des classes donc facile à retenir.

Je constate avec regret que les autorités compétentes n'imposent pas d'horaires de passage afin d'éviter les horaires scolaires ou de travail, « encore le poids du Lobbing »

Certes, nous ne sommes pas dans les Yvelines, « ça se saurait » mais aux Mureaux lorsque l'on déplace des morceaux de la fusée ARIANE cela se fait la nuit !!!

Parce que nous vivons à la campagne, nous n'avons pas à être respectés et protégés et nos enfants n'ont pas besoin d'être mis en sécurité !

Je suis surprise de lire dans le dossier p 25, turbine EZ hauteur annoncée de 218 mètres avec une précision de +/- 15 mètres alors que dans l'enquête publique on nous annonce des hauteurs maxi

de 200 mètres, ne trompe-t-on pas la population et les pouvoirs publics ?

- Ensuite comment la société RES, qui est en fait à la tête de ce projet et non la petite SARL C.E.P.E.Le Grand Cerisier peut -elle mener l'étude acoustique de ce projet, c'est un scandale !
- Quand est-il des perturbations des émissions hertziennes du relais de Landouzy ?

Je sais que la construction des premières EI sur Lislet (02) a généré de fortes perturbations sur la réception TV. Et oui, nous sommes à la campagne, nous n'avons pas encore la fibre et beaucoup d'entre nous n'ont pas la TV par internet.

- Pour finir, je soulignerais une pollution et pas des moindres, la pollution lumineuse nocturne. (photo 3)

Nous sommes encore une des rares zones noires qu'il faut conserver.

Depuis plusieurs années le club d'astronomie de Signy l'Abbaye (08) organise sur la commune de Coingt « la Nuit des Etoiles filantes » le clignotement ou points lumineux permanents sont également source de nuisances pour l'humain et la faune.

Sans oublier la population de chauve-souris présente dans nos villages et quelque fois au plus près de nos habitations, dans nos habitations.

Toutes les espèces de chauve-souris sont protégées et sont extrêmement vulnérables aux ultra-sons des EI.

D'autres solutions de « vrai » développement durable sont possibles et existent déjà en partie sur nos territoires comme la présence sur toutes les communes de la vallée du Ton de moulins hydrauliques qui demandent à être remis en fonction.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à la croissance exponentielle des parcs éoliens qui à terme ne pourront même pas être démantelés de par l'insuffisance de la provision de 50 ke.

Monsieur Le commissaire enquêteur, je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

02360 BRUNEHAMEL

— photo 1 EI.jpg —
